DÉCEMBRE 2026 – JANVIER 2027

FORMATION CONTINUE · TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

Faire évoluer ses pratiques pour mieux accompagner tous les publics, y compris neuro-atypiques

25 STAGIAIRES MAX. / SESSION

3 soirées	6 h	100 €	100 %
DE 20H À 22H	AU TOTAL	PARCOURS COMPLET, NET DE TAXE	À DISTANCE (ZOOM)

DATES DE LA FORMATION

SOIRÉE 1	SOIRÉE 2	SOIRÉE 3
14 DÉCEMBRE 2026	**4** JANVIER 2027	**11** JANVIER 2027
Lundi · 20h-22h	Lundi · 20h-22h	Lundi · 20h-22h

Inscriptions

Ouverture : inscriptions ouvertes

Clôture : 7 décembre 2026

Ouverture de session : à partir de 10 stagiaires

Prérequis d'inscription

- Être éducateur sportif titulaire d'un diplôme fédéral ou professionnel
- **Fournir une attestation de recyclage PSE1 ou PSC1** d'une durée minimale de 3 heures, comprenant une mention de pratique en bassin
- Être licencié FFN

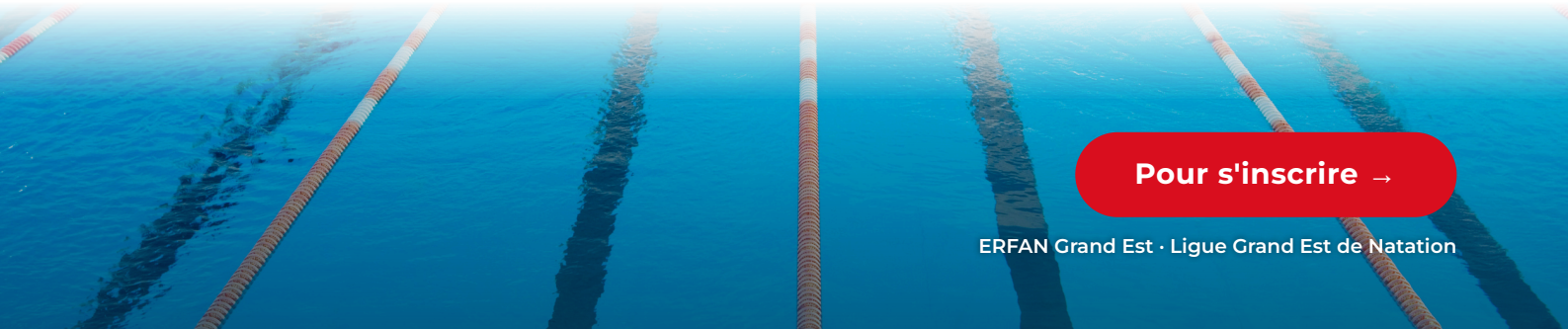

Pour s'inscrire →

ERFAN Grand Est · Ligue Grand Est de Natation

L'ÉQUIPE DE FORMATION



Anne-Caroline BAUMERT, Isabelle CLAVERIE et Valérie ONOF

Professionnelles expérimentées de l'encadrement et de la formation, elles s'investissent dans le développement de pratiques pédagogiques adaptées en natation. Elles conçoivent et animent des dispositifs pour mieux accueillir la diversité des pratiquants, notamment les personnes présentant des troubles du neurodéveloppement (TND). Leur approche, nourrie d'une connaissance fine du terrain, privilégie des outils concrets et directement mobilisables. Leur implication au sein de l'ERFAN Grand Est porte une ambition : des pratiques toujours plus inclusives, attentives et ajustées aux besoins des publics à profils spécifiques.

OBJECTIFS

Cette formation vous permet de faire évoluer vos pratiques d'encadrement pour mieux prendre en compte la diversité des publics accueillis, et de concevoir des situations pédagogiques adaptées, notamment pour les pratiquants présentant des troubles du neurodéveloppement (TND).

Capacité validée par la délivrance d'une **attestation de formation continue**.

POSITIONNEMENT

Ce parcours s'adresse à toutes les personnes souhaitant recycler leur brevet fédéral et actualiser leurs compétences d'entraînement. Le positionnement s'organise en trois temps :

- **Auto-positionnement** dans le dossier d'inscription, complété par un questionnaire de compétences envoyé à la clôture des inscriptions.
- **Harmonisation** de l'équipe pédagogique et proposition d'un parcours individualisé.
- **Choix du candidat**, libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Trois soirées de 2 heures en visioconférence, proposées le soir pour ouvrir la formation au plus grand nombre : éducateurs en activité, bénévoles et professionnels du milieu aquatique.

SOIRÉE 1 · THÉORIE

Comprendre les TND

Repères de compréhension sur les troubles du neurodéveloppement et leurs effets sur les apprentissages.

Lundi 14 décembre 2026

SOIRÉE 2 · MISE EN PRATIQUE

Outils et situations

Présentation d'outils concrets et adaptation des situations pédagogiques en natation.

Lundi 4 janvier 2027

SOIRÉE 3 · MISE EN PRATIQUE

Analyse de terrain

Analyse de situations vécues, posture et communication de l'éducateur.

Lundi 11 janvier 2027

Présence requise

Au moins deux soirées sur trois pour valider la formation.

Replay disponible

Chaque soirée est enregistrée et accessible pendant toute la durée de la formation.

Horaires

De 20h à 22h, en visioconférence via Zoom.

CONTENU DE LA FORMATION

- **Comprendre les troubles du neurodéveloppement (TND) :** définitions, caractéristiques et effets sur les apprentissages.
- **Adapter les situations pédagogiques en natation** pour favoriser l'engagement, la sécurité et la progression des pratiquants.
- **Les interactions éducateur / pratiquant :** ajuster sa posture et sa communication pour accompagner des publics aux besoins spécifiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes mobilisées sont affirmatives, heuristiques, interrogatives, démonstratives et applicatives. À visée pratique et méthodologique, la formation s'appuie sur des situations et des supports professionnels réels. Elle est personnalisée et tient compte de la singularité de chaque stagiaire au sein du collectif.

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Réalisation d'une tâche professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes

Les formatrices définissent leur stratégie au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance attendu, en s'appuyant sur des démarches qui facilitent les apprentissages.

MOYENS ET SUIVI

Outils à distance

- Visioconférence via le logiciel Zoom
- Supports professionnels et ressources partagées
- Replays des soirées pendant la formation

Modalités de suivi

- Attestations d'assiduité établies à l'issue de chaque soirée
- Suivi pédagogique de la formation
- Possibilité de solliciter un entretien avec le coordonnateur ou une personne tierce ; un formulaire permet aussi de partager remarques et difficultés

MODALITÉS D'ÉVALUATION



QCM en ligne de 20 questions

À l'issue de la formation, chaque stagiaire complète un QCM portant sur les contenus abordés, en particulier l'accueil et l'accompagnement des publics présentant des troubles du neurodéveloppement. Un score de 10/20 valide la formation continue.

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Aux termes de l'article L1121-1 du Code du travail, nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. Les tests d'entrée, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation peuvent être aménagés.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » – Article L114 du Code de l'action sociale et des familles.

Textes de référence : loi n° 2005-102 du 11 février 2005 · Code de l'action sociale et des familles, art. L114 · Code du sport, art. A.212-44 et A.212-45.

Toute personne entrant en formation présente un certificat médical d'aptitude lors de son inscription, attestant de sa capacité à porter secours dans le cadre de son exercice. Pour une demande d'aménagement :

1. Pour les personnes en situation de handicap, un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française du sport adapté, ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, donne son avis sur l'aménagement éventuel de la formation ou des épreuves.
2. Le candidat dépose auprès de la Fédération Française de Natation un dossier de demande d'aménagement accompagné d'un certificat médical descriptif.
3. Il prend rendez-vous avec l'un des médecins agréés, deux mois avant l'entrée en formation.
4. Il transmet sa demande à la FFN, qui statue sur l'aménagement sollicité.
5. À réception du dossier, le candidat peut être reçu par la FFN pour échanger sur les aménagements envisagés ; la décision est rendue dans le délai nécessaire à son instruction.
6. La décision du président de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

CONTACTS

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE · HANDICAP
Antoine CURE
06 30 39 51 68
antoine.cure@lge-natation.fr

RÉFÉRENTE ADMINISTRATIVE
Elodie CREUSOT
06 14 35 05 88
elodie.creusot@lge-natation.fr

TARIFS ET FINANCEMENTS

6 h	0 h	6 h	QCM	100 €
VOLUME TOTAL	POSITIONNEMENT	APPORTS THÉORIQUES	ÉVALUATION EN LIGNE	12,50 €/H · DONT 25 € DE FRAIS DE DOSSIER

Tarif net de taxe, l'ERFAN Grand Est étant une association non assujettie à la TVA. Il correspond au parcours complet d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Financements possibles

ÉTUDIANT OU DEMANDEUR D'EMPLOI

- – Contrat d'apprentissage
- – Contrat de professionnalisation
- – Financement CPF / CEC
- – CPF de transition professionnelle
- ✓ Autofinancement

SALARIÉ

- – Promotion par alternance (Pro-A)
- – CPF de transition professionnelle
- ✓ Plan de développement des compétences (OPCO)
- ✓ Action individuelle – OPCO
- – FNE
- ✓ Autofinancement

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Formation continue	Session	Satisfaction stagiaires	Stagiaires	Réussites	Échecs	Abandons	Taux d'abandon	Taux de réussite
Physiologie	sept. 2023	95,8 %	10	10	0	0	0,0 %	**100 %**
Handicap	déc. 2023	93,3 %	14	14	0	0	0,0 %	**100 %**
TND	juin 2026	90,0 %	5	5	0	0	0,0 %	**100 %**

Pour s'inscrire →